

## SCP MENUT LAMBERT ABEL

---

**De:** CONCEPT ENERGIES <conceptenergies71@gmail.com>  
**Envoyé:** vendredi 25 août 2023 09:44  
**À:** s.c.p.menut.lambert.abel@wanadoo.fr  
**Objet:** Votre courrier

Bonjour,

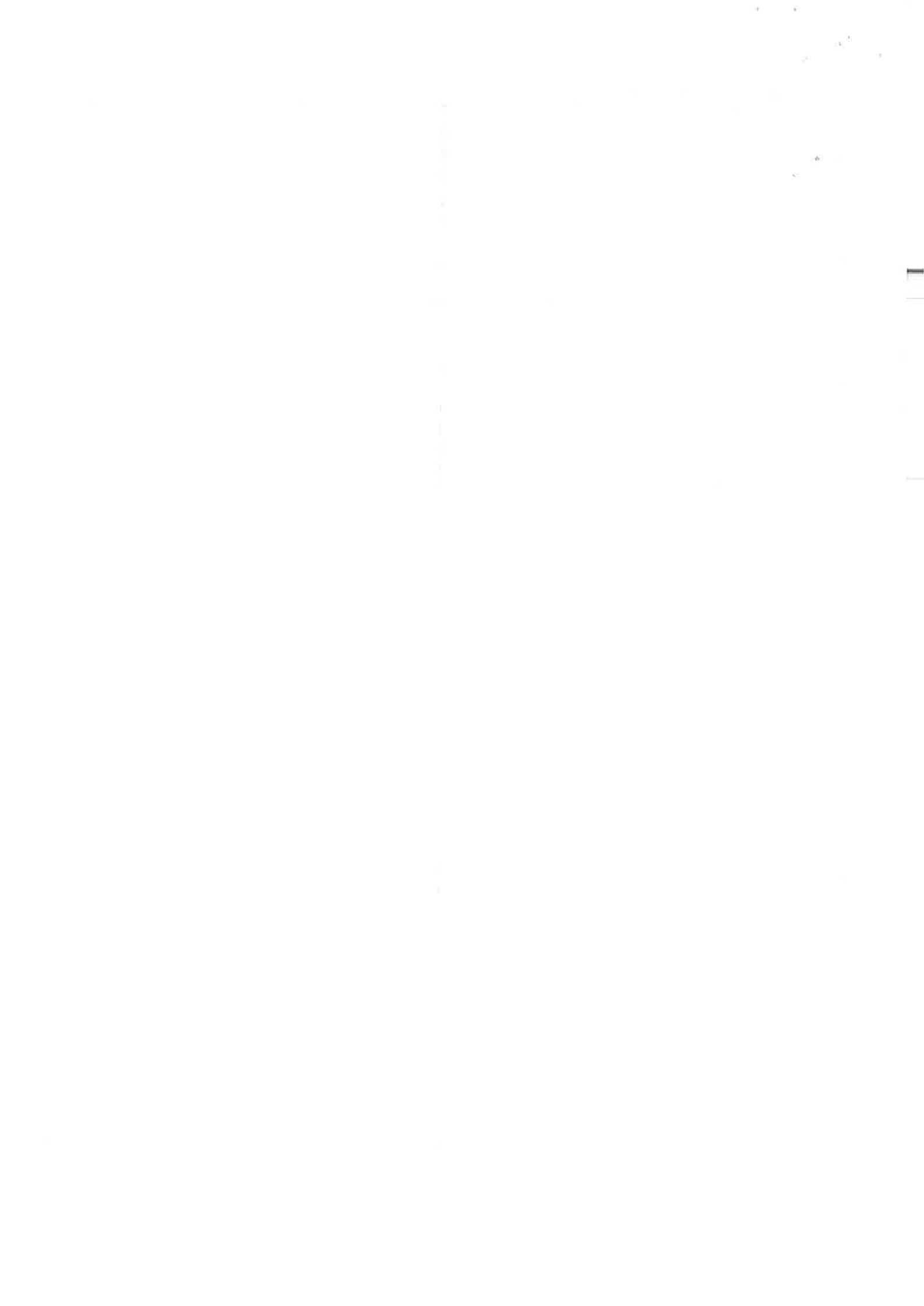
Nous étions en congés et nous venons de recevoir votre courrier.

Nous reprenons le travail lundi.

Nous répondons a voir courrier dès le début de semaine.

Bonne réception,

Concept Energies  
SARL LSK ÉNERGIES



## SCP MENUT LAMBERT ABEL

---

**De:** Caroline PARENT-GROS <cparentgros@gmail.com>  
**Envoyé:** jeudi 8 juin 2023 15:35  
**À:** SCP Menu-Lambert-Abel  
**Objet:** Demande de procédure de recouvrement de petites créances (1600€)  
**Pièces jointes:** Devis poele (1).pdf; MED LSK ENERGIES 27032023 (1).docx; 2143759886\_Moyens\_de\_paiement\_Traitement\_de\_WTd5znyV (1).pdf

Bonjour Maître,

Mon avocat, Maître Dubest, m'a conseillé de vous contacter afin de mettre en oeuvre une procédure de recouvrement de petites créances à l'encontre d'un artisan:

LSK ENERGIES  
Concept Energies  
Monsieur Ludovic SIWEK  
115 avenue BOUCICAUT  
Angle Rocade / Boucicaut  
71100 CHALON SUR SAONE

auquel j'ai fait un chèque d'acompte sur travaux en septembre dernier et qui n'a pas validé les conditions pré requises dans le devis que j'ai signé (vérifications de faisabilité technique préalable à toute pose), ce qui a entraîné la non exécution des travaux (pose d'un poêle) .

Le résumé de l'affaire:

J'ai signé en septembre dernier un devis dans lequel figurait une condition suspensive de faisabilité, à savoir retrouver le conduit existant et que le conduit ne soit pas trop décalé du mur.

Le poêle a été, soi-disant, expédié de chez leur fournisseur en novembre, et mon chèque a été encaissé à ce moment-là, alors que jamais personne n'est venu voir s'il y avait toujours un conduit de cheminée chez moi ou si tout était bouché. (l'encaissement du chèque ne devait pas se faire avant la livraison effective selon lui, mais je n'ai rien dit, pensant que le poêle arriverait rapidement). Le poêle n'est arrivé qu'en février, alors que j'avais finalement stoppé mes appels de relances pour demander ou en était la livraison, de guerre lasse ; L'installation a été programmée par l'entrepreneur, alors qu'aucune visite préalable pour valider les conditions de faisabilité n'avait été effectuée. Et en parcourant les échanges de SMS avec le dirigeant, tu verras qu'il pensait envoyer des ouvriers sans même être présent sur le chantier. Ça aurait sans doute été un carnage et très dangereux pour moi et ma famille !

J'ai annulé la commande et il a accepté. (Il m'avait d'ailleurs proposé au téléphone plusieurs fois lors de mes relances pour la livraison du poêle entre novembre et février, d'annuler et de me rembourser). Dans ses SMS il m'affirme mettre mon chèque au courrier. Plus rien depuis....Malgré mes menaces de dépôt de plainte.

Je demande donc à ce que mon chèque d'acompte indûment encaissé car non respect de la condition suspensive du devis, me soit remboursé immédiatement.

J'ai également un enregistrement vocal de lui indiquant qu'il va me rembourser (que je pourrais vous adresser si vous en avez besoin) , des échanges sms disant que le chèque a été posté par courrier (en PJ de ce mail) ..Mais rien n'y fait, et pas de réponse au courrier que lui a adressé Maître Dubest.

Voici en Pj de ce mails les éléments suivants:

- Courrier de l'avocat
- Copie du devis signé avec la mention des conditions suspensives et conditions generales de vente
- Copie des sms échangés avec l'artisan dans lesquels il reconnaît qu'il doit me rembourser
- Copie du chèque encaissé en septembre

A ce stade, je souhaite qu'il soit ennuyé le plus possible avec cette procédure, et je ne suis plus du tout dans un esprit d'apaisement.

Je vous laisse donc carte blanche pour faire au mieux de mes intérêts et reste à votre disposition par mail ou par téléphone au 06 61 17 95 37 ou fixe (03 80 22 61 85) si vous avez besoin de renseignements complémentaires,

Bien cordialement  
Caroline PARENT-GROS

09:11



09:12



Ludovic Poete

Message  
mar. 21 févr. à 12:19

Bonjour merci de me rappeler suite à mon message. Je viens de comprendre que vous êtes en congés. Dois je en déduire que sur le chantier prévu demain pour lequel aucune étude de faisabilité n'a été faite depuis septembre, date à laquelle j'ai validé un devis avec comme condition suspensive de vente une condition de faisabilité selon certaines modalités précises techniques, (personne n'est venu voir le conduit depuis) vous comptiez envoyer des employés sans valider vous même de cette faisabilité technique? Je trouve cela très doué professionnel. Je demande le remboursement de mon acompte dans les meilleurs délais, acompte que vous n'auriez jamais du encaisser sans la validation



Ludovic Poete

déposer plainte contre la société Concept énergie. Il serait préférable de ne pas en arriver là.

vendredi 16:23

Bonjour, nous sommes vendredi et après vérification de ma boîte aux lettres et de mon compte en banque je n'ai pas ni reçu de chèque de remboursement ni de virement. Je suis vraiment navrée de cette issue mais ce chèque n'avais pas à être encaissé sans validation de la condition suspensive stipulée dans le devis, je demande donc à mon avocat de prendre le dossier en charge. Je viens de lui adresser par mail l'intégralité du dossier. Je ne gérerai donc plus directement notre relation, vous traiterez avec l'avocat et l'huissier de justice. Bien cordialement.

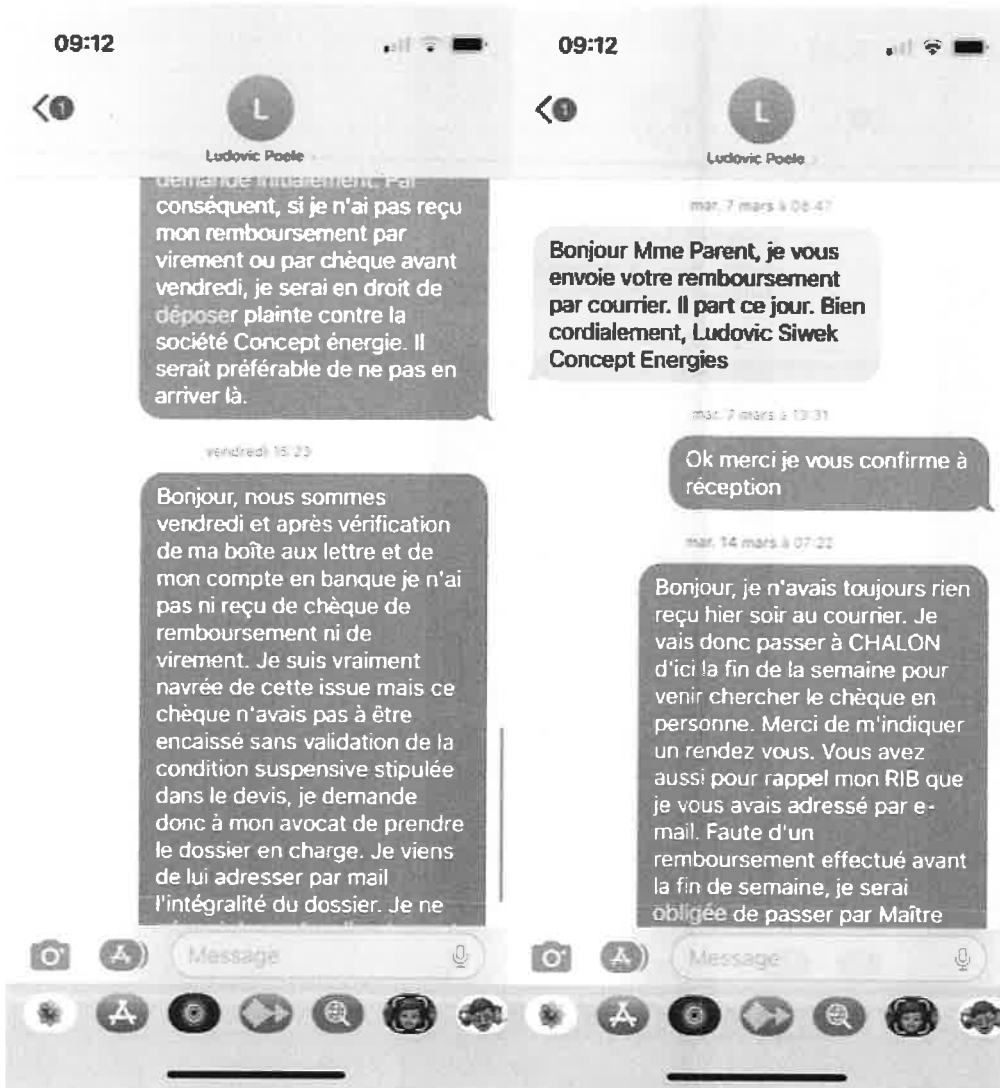


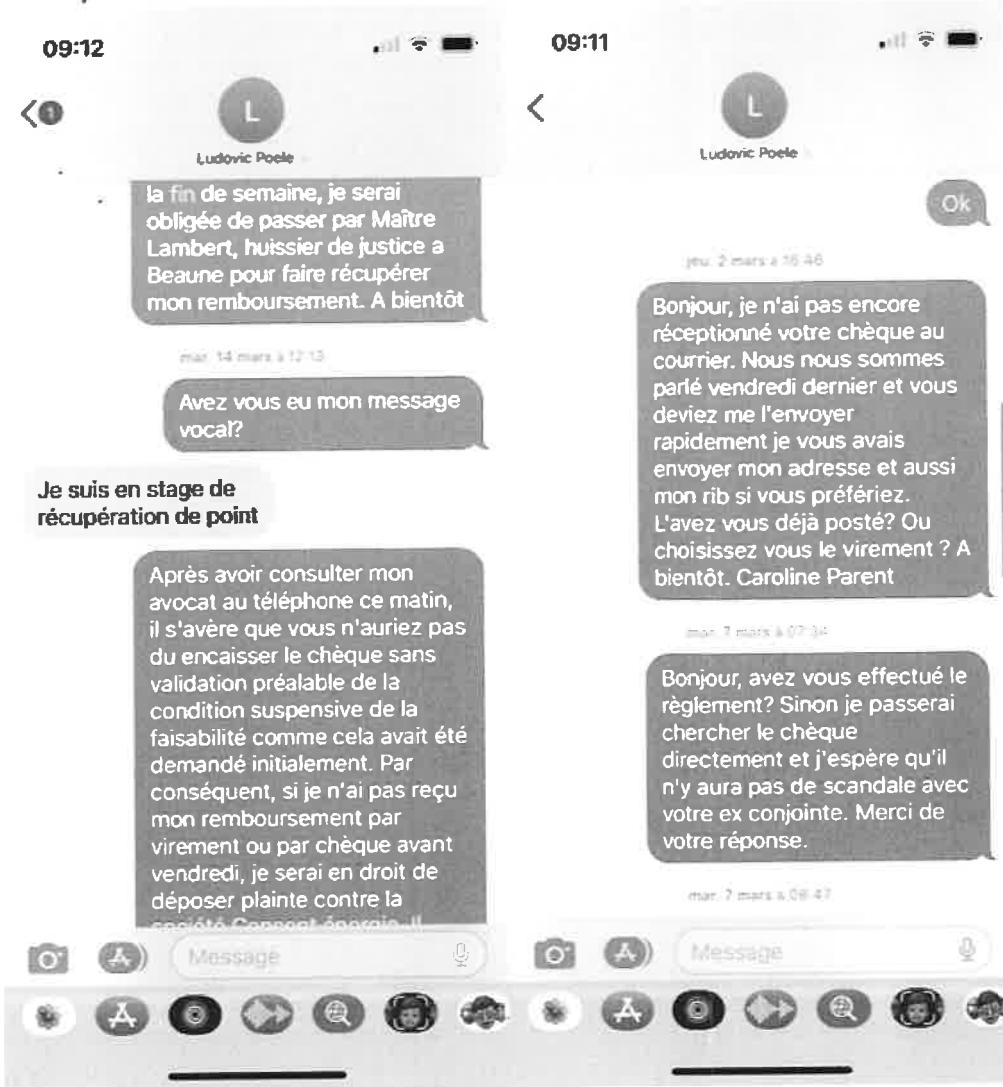
Message

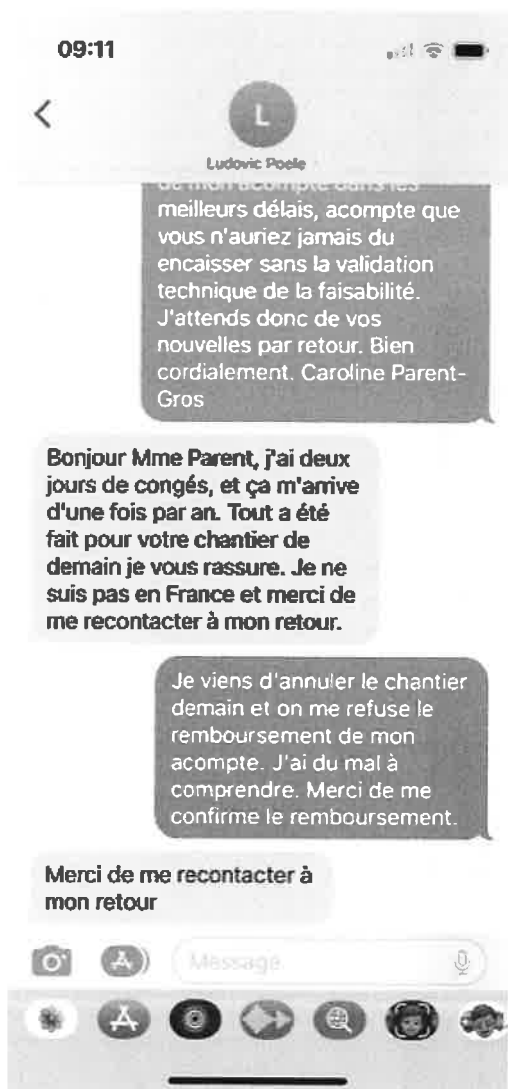


Message









Caroline PARENT-GROS

Domaine AF GROS

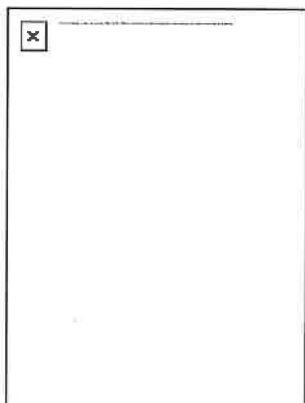
Maison PARENT-GROS

Jefferson's Club à Pommard

Cel: +33 661 179 537

Mail: [cparentgros@yahoo.fr](mailto:cparentgros@yahoo.fr)

Twitter: @cparentgros



# CONCEPT ÉNERGIES

## POÊLES GRANULÉS & BOIS - CHEMINÉES

115 Avenue Boucicaut  
Angle Rocade/Boucicaut  
71100 - CHALON SUR SAONE

Tél. : 03 85 48 25 73  
Port. : 07 88 76 31 25  
Email : conceptenergies71@gmail.com  
Site web : <http://www.concept-energies-chalon.fr>

### M. & Mme Caroline PARENT

14 Rue Pierre Joigneaux  
21200 BEAUNE

### Devis

N° : DEV00836  
Date : 01/09/2022  
N° client : CLT00581  
Devis valable jusqu'au 01/10/2022

#### Réf. : Devis fourniture et pose poêle à bois EMBER KAMIN modèle Cook avec raccordement et tubage du conduit existant

Fourniture et pose poêle à bois EMBER KAMIN modèle Cook  
Raccordement au conduit existant par éléments de conduits émaillés mat diam. 150 mm  
Tubage de l'ancien conduit par gaine inox double peau diam. 150 mm.  
Création arrivée d'air comburant à l'arrière du poêle dans le mur extérieur avec grille à lamelles

#### Devis sous condition de retrouver le conduit de fumées et que le poêle ne soit pas trop décalé du mur

Libellé	Qté	PU HT	Montant HT	TVA
Détail poêle :				
Poêle à bois EMBER KAMIN modèle Cook Habillage acier noir, top vitrocéramique Rendement : 81% Puissance Nominale : 5,0 kW Emission de particules : 26 mg/m3 Classe énergétique A+ Concentration monoxyde de carbone : 0,08 % Bûches 25cm Norme NF EN 13240 eq 7* flamme verte	1,00	2 900,00 €	2 900,00 €	5,50%
<b>Sous-total ensemble poêle</b>			<b>2 900,00 €</b>	
Détail conduit de raccordement intérieur (avant plafond) :				
Manchon f/f	1,00	32,50 €	32,50 €	5,50%
Conduit émaillé	1,00	44,95 €	44,95 €	5,50%
Té 90° avec tampon inox	1,00	126,67 €	126,67 €	5,50%
Plaque de finition ventilé	1,00	92,00 €	92,00 €	5,50%
<b>Sous-total conduit de raccordement intérieur</b>			<b>296,12 €</b>	
Détail tubage conduit par gaine inox double peau diam 150 mm :				
Coquille isolante	1,00	112,28 €	112,28 €	5,50%
Gaine flexible double peau inox diam 150 mm	7,00	98,76 €	691,32 €	5,50%
Collier de fixation haute	1,00	23,67 €	23,67 €	5,50%

# CONCEPT ENERGIES

## POÊLES GRANULÉS & BOIS - CHEMINÉES

115 Avenue Boucicaut  
Angle Rode/Boucicaut  
71100 - CHALON SUR SAONE

Tél. : 03 85 48 25 73  
Port. : 07 88 76 31 25  
Email : conceptenergies71@gmail.com  
Site web : <http://www.concept-energies-chalon.fr>

### M. & Mme Caroline PARENT

14 Rue Pierre Joigneaux  
21200 BEAUNE

### Devis

N° : DEV00836  
Date : 01/09/2022  
N° client : CLT00581  
Devis valable jusqu'au 01/10/2022

Libellé	Qté	PU HT	Montant HT	TVA
<b>Sous-total conduit isolé</b>			<b>827,27 €</b>	
Détail arrivée d'air comburant :				
Arrivée d'air directe avec grille extérieure à lamelles	1,00	125,00 €	125,00 €	5,50%
<b>Sous-total arrivée d'air comburant</b>			<b>125,00 €</b>	
Détail main d'oeuvre technicien qualifié RGE Qualibois :				
Main d'oeuvre technicien qualifié RGE Qualibois Comprenant livraison, installation, pose Mise en service de l'appareil	1,00	690,00 €	690,00 €	5,50%
<b>Sous-total main d'oeuvre technicien qualifié RGE Qualibois :</b>			<b>690,00 €</b>	

# CONCEPT ÉNERGIES

## POÊLES GRANULÉS & BOIS - CHEMINÉES

115 Avenue Boucicaut  
Angle Rocade/Boucicaut  
71100 - CHALON SUR SAONE

Tél. : 03 85 48 25 73  
Port. : 07 88 76 31 25  
Email : conceptenergies71@gmail.com  
Site web : <http://www.concept-energies-chalon.fr>

### M. & Mme Caroline PARENT

14 Rue Pierre Joigneaux  
21200 BEAUNE

### Devis

N° : DEV00836  
Date : 01/09/2022  
N° client : CLT00581  
Devis valable jusqu'au 01/10/2022

Détail de la TVA				Total HT	4 838,39 €
Code	Base HT	Taux	Montant	TVA	266,11 €
Réduite	4 838,39 €	5,50%	266,11 €	<b>Total TTC</b>	<b>5 104,50 €</b>

Règlement Chèque ou virement

Echéance(s)

Bon pour commande

Date et signature

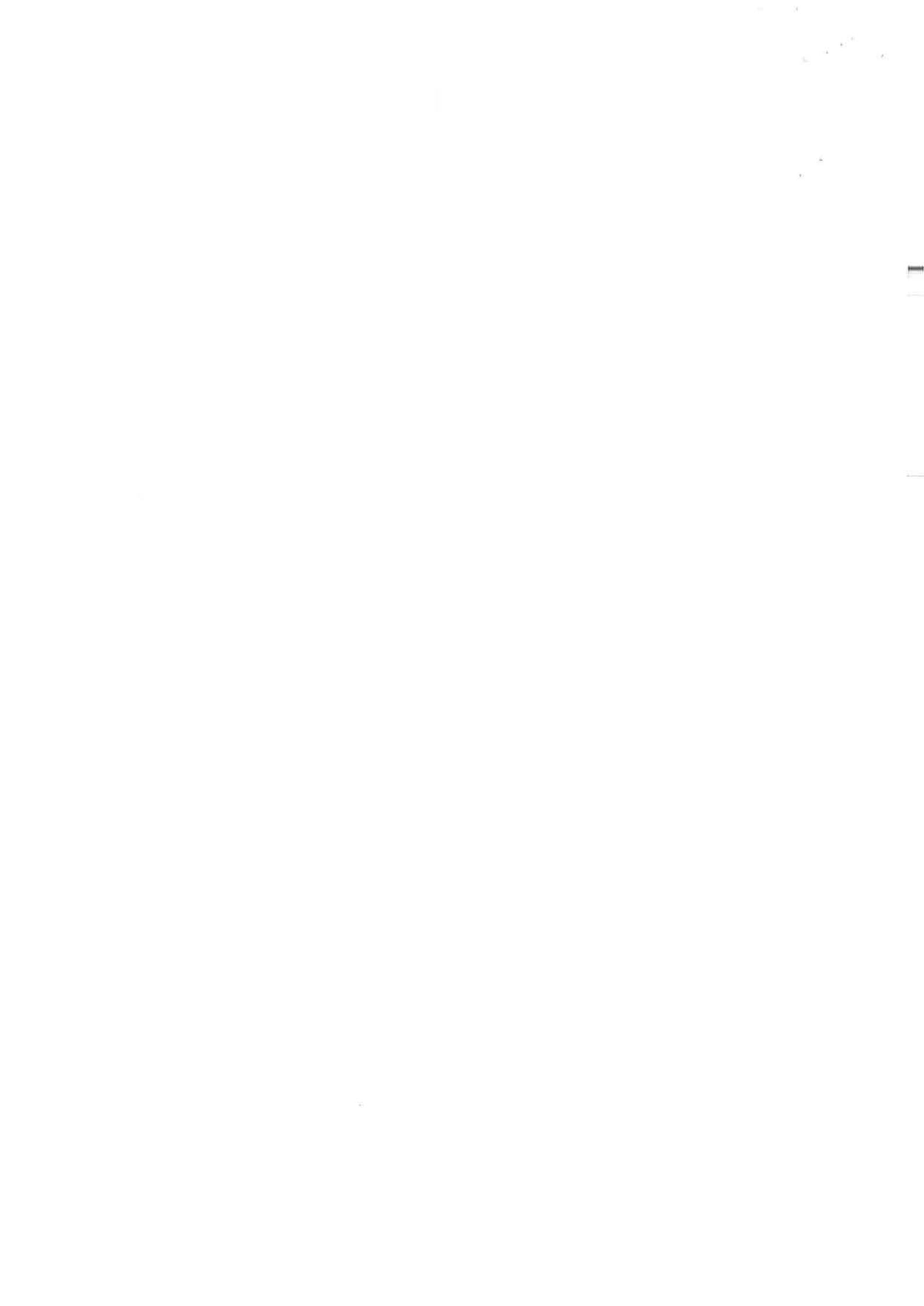
#### Coordonnées bancaires

Nom BANQUE POPULAIRE Bourgogne Franche Comté  
IBAN FR76 1080 7004 6412 4214 0414 116  
BIC CCBPFRPPDJN

Le montant total s'élève à cinq mille cent quatre euros et cinquante centimes

Conditions de règlement : 30 % à la commande, 30 % à la réception de la marchandise et le reste à la pose

Entreprise titulaire de la qualification RGE (Reconnue Garant de l'Environnement) Qualibois numéro : QB/61829, engagée pour la qualité d'installation des appareils de chauffage bois indépendants (inserts, poêles, etc.)





**CRÉDIT AGRICOLE**  
**de CHAMPAGNE-BOURGOGNE**

Payer ce chèque non endossable sauf en profit d'une banque ou d'un établissement agréé :

*Stille* *Six cent quatre*  
*Concept Energie*

A régler  
par chèque  
en euros



1600 €

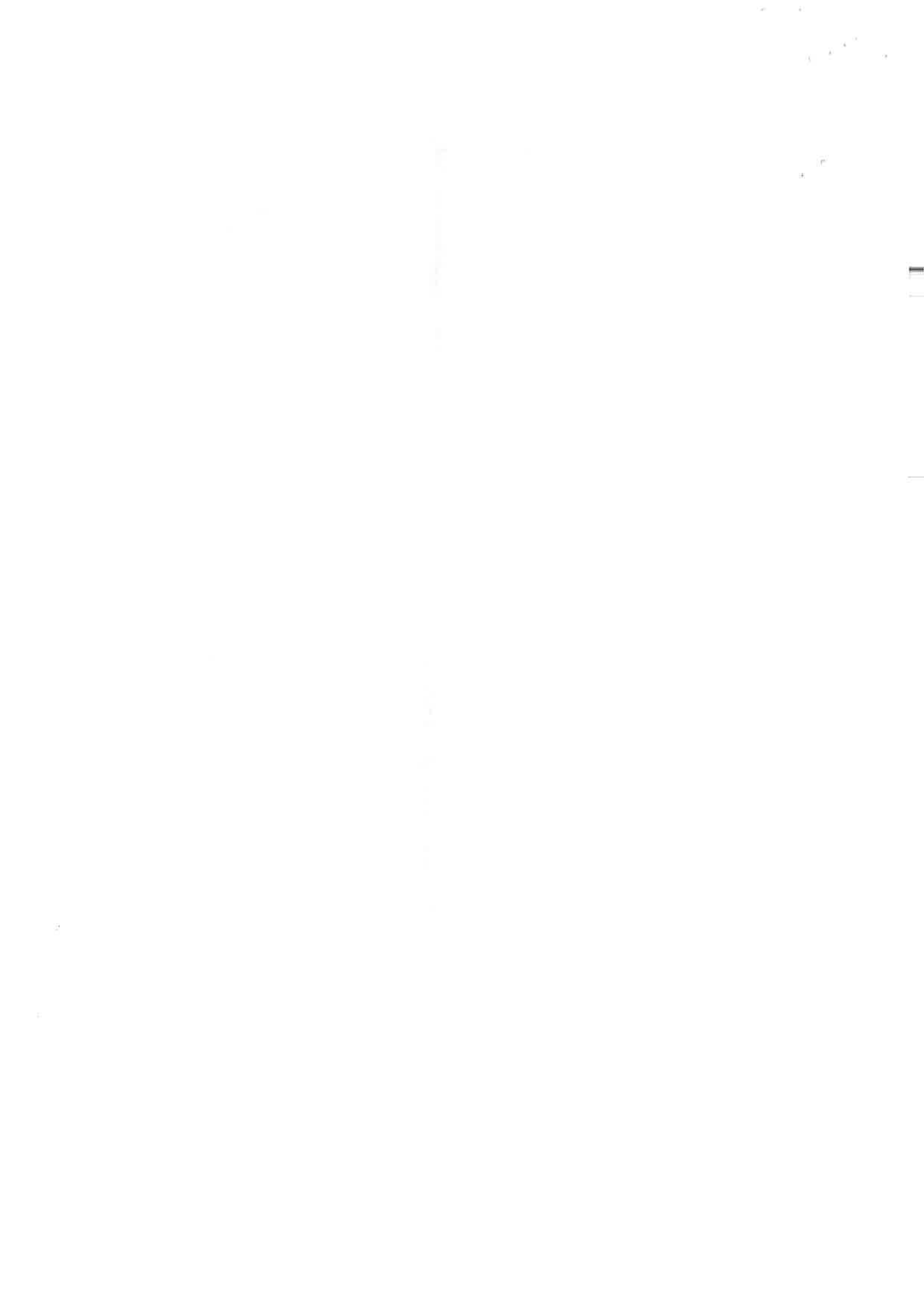
Fait à *Beaune*  
le *06 09 2022*

Payable en France  
N° 21 BEAUNE CENTRE  
N° 03 80 24 09 72  
N° Compte 14067660001  
N° Chèque 4826154  
Série 03

Mlle PARENT CAROLINE  
14 RUE PIERRE JOIGNEAUX  
21200 BEAUNE

(52)

4628164 01240440069184 0140676600010





018171 0001 0001 000001 000001 000001 000001

**Votre agence**  
Beaune Centre  
41 Rue D Alsace  
21202 Beaune Cedex  
Tél : 03 80 24 09 72  
Fax : 03 80 24 62 74

00810 FLRV001 00204

7411 221224 003208

**Votre conseiller**  
Cyrielle Mace  
Tél : 03 80 24 19 22

MLE PARENT CAROLINE  
14 RUE PIERRE JOIGNEAUX  
21200 BEAUNE

**Vos contacts**  
Internet : www.ca-cb.fr  
Assurances, prêt personnel,  
bourse, comptes : 03 80 63 55 55 \*  
Carte bloquée, volée, perdue et  
opposition chèque, Fraude  
virement : 09 69 399 291 \*  
\* appel non surtaxé

**SYNTHESE**

**Mle Parent Caroline**

Compte Chèque n° 14067680001

**Mle Parent Caroline - Compte Chèque n° 14067680001**

IBAN : FR76 1100 6210 0414 0676 8000 104 BIC : AGRIFRPP810

Date opé.	Date valeur	Libellé des opérations	Débit	Crédit	<input type="checkbox"/>
<b>Ancien solde créditeur au 23.11.2022</b>					
24.11	24.11	Virement ipod thibault fnsc remboursement ipod thibault fnsc remboursement		120,00	<input type="checkbox"/>
24.11	24.11	Chèque 4628164	1 600,00		<input type="checkbox"/>
24.11	24.11	Virement Web Bertrand Arthur	500,00		<input type="checkbox"/>
25.11	25.11	Prlv Direction Générale Des Finances 600179734866TLR2221702924835Tlrsepa Dgfp Impôt Th NNFR46ZZZ0050022221702924835R734866FR46ZZZ005002 Core	193,00		<input type="checkbox"/>
25.11	25.11	Prlv Direction Générale Des Finances Solde Impôt Revenus 2021 N DeFacture 2221006010222 NNFR46ZZZ0050021C41B9G580018PAS1A22FR46ZZZ005000			<input type="checkbox"/>
28.11	28.11	Virement C.P.A.M Dijon 223290005665223290005665223290005665			<input type="checkbox"/>
28.11	28.11	Virement Salaire 11/2022 Caroline Parent Salaire 11/2022			<input type="checkbox"/>
28.11	28.11	Virement Salaire 11-2022 Francois Parent Salaire 11-2022			<input type="checkbox"/>
29.11	29.11	Virement Melle Corinne Robert-bethune pour noel Arthur			<input type="checkbox"/>
30.11	30.11	Prlv URSSAF Rhone Alpes-cnecu Prélèvement Cnecu Mme. ParentCaroline du 30/11/2022 042077CEW20150212A000465201FR55CSU143065 Core			<input type="checkbox"/>
30.11	30.11	Prlv Dépenses Carte X4096 Au 20/11/22			<input type="checkbox"/>
01.12	01.12	Virement Avance frais factures Domaine A. Avance frais factures			<input type="checkbox"/>



**TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHALON SUR SAONE**

DEMANDEUR (S) : Madame PARENT Caroline  
14, rue Pierre Joigneaux  
21000 Dijon

REPRESENTANT(S) : SCP LAMBERT GILLES - ABEL CHRISTOPHE, commissaires de justice,

DEFENDEUR (S) : LSK ENERGIES (SARL)  
115, Avenue Boucicaut  
71100 Chalon-sur-Saône

REPRESENTANT(S) :

**ORDONNANCE**

N° de sous répertoire : N° 2023000612  
Répertoire général : 2023 005145

Nous juge aux injonctions de payer en vertu d'une délégation du Président de ce Tribunal, assisté du Greffier ;

Vu la requête annexée à la présente ;

Vu les dispositions de l'article 1409 du Code de Procédure Civile;

Disons la demande, en l'état des pièces versées au dossier, bien fondée ;

**Enjoignons à la partie défenderesse de payer à la partie demanderesse, en denier ou quittance les sommes suivantes :**

**Principal : 1 600,00 Euros à titre de demande de remboursement d'un chèque d'acompte pour travaux non réalisés**  
**Article 700 : 100,00 Euros**  
**Frais de requête : 51,07 Euros**

ainsi que les dépens (33.46 euros dont 5.58 euros de TVA) ;

Rejetons le surplus des demandes comme non justifié ;

Accordons, à défaut d'intérêts conventionnels, les intérêts de droit à compter de ce jour, sur la somme en principal ;

Disons que la présente ordonnance sera signifiée à l'initiative du demandeur au plus tard dans les six mois de sa date.

ORD10A



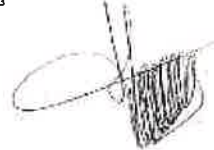
**Le Greffier,**

Signé électroniquement par  
Jacques LACHAL



**Le Juge délégué,**

Signé électroniquement par  
Jacques FAURIE  
le 20/12/2023



En conséquence, la République française mande et ordonne, à tous huissiers de justice, sur ce requis, de mettre ladite décision à exécution, aux procureurs généraux et aux procureurs de la République près les tribunaux judiciaires d'y tenir la main, à tous commandants et officiers de la force publique de prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.  
En foi de quoi, la présente décision a été signée par le président et par le greffier.  
Pour première copie exécutoire certifiée conforme à l'original, délivrée à SCP LAMBERT GILLES - ABEL CHRISTOPHE, commissaires de justice,

copie exécutoire  
sl/20/12/2023  
scp lambert gilles - abel christophe, commissaires de justice,



INJONCTION

**REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT**

Dossier N°36105

DE PAYER

**DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE : CHALON-SUR-SAÔNE**

N du Greffe :

Dispositions des articles 1405 à 1422 du Code de procédure civile

2023/612

CREANCIER	MANDATAIRE
Madame Caroline PARENT, chef d'entreprise, née le 19/04/1977 à Dijon (21), de nationalité française, demeurant à (21200) BEAUNE, 14 Rue Pierre Joigneaux.	SCP LAMBERT GILLES - ABEL CHRISTOPHE, Commissaires de Justice associés, demeurant 20 Rue Jacques de Molay - 21204 Beaune

Le créancier ou son mandataire soussigné a l'honneur de vous exposer que les sommes suivantes lui sont dues par :

SARL LSK ÉNERGIES, exerçant sous l'enseigne "CONCEPT ÉNERGIES", au capital de 1 000,00 €, inscrite sous le N° 882167869 au registre du commerce de CHALON-SUR-SAÔNE, dont le siège social est à (71100) CHALON-SUR-SAÔNE, 115 Avenue Boucicaut, agissant par son gérant en exercice domicilié en cette qualité audit siège.

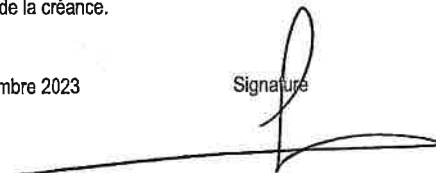
multiples interventions amiables

CREANCE LIBELLE	MONTANT	JUSTIFICATIF
remboursement d'un chèque de 1600.00 € émis le 06/09/2022 - travaux non réalisés	1 600,00	1. copie chèque acompte numéro 4623164 tiré sur le Crédit Agricole 2. Justificatif de débit, 3. cople de divers échanges entre les parties dont engagement de remboursement 4. mise en demeure par LRAR réceptionnée le 28/07/2023.
Article 700	160,00	
Mise en demeure du débiteur (LRAR - CA Consumer)	6,00	
36105 FRAIS REQU IP T COM CHALON	33,47	
Coût du présent	51,07	
<b>TOTAL RESTANT DU EN EUROS</b>	<b>1 850,54</b>	

Et requiert en conséquence que soit rendue une ordonnance portant INJONCTION DE PAYER lesdites sommes et les dépens, revêtue de la formule exécutoire, et que lui soient restitués dès ce moment les documents justificatifs de la créance.

A Beaune, le 15 décembre 2023

Signature



Code document: REQIPTC



### BORDEREAU DES DOCUMENTS JUSTIFICATIFS

Le demandeur fonde sa demande sur les pièces suivantes, annexées à la requête aux fins d'injonction de payer :

5. copie chèque acompte numéro 4623164 tiré sur le Crédit Agricole
6. Justificatif de débit,
7. copie de divers échanges entre les parties dont engagement de remboursement
8. mise en demeure par LRAR réceptionnée le 28/07/2023.

Code document : REQIPTC



SCP  
**LAMBERT GILLES  
ABEL CHRISTOPHE**  
Commissaires de Justice associés  
20 Rue Jacques de Molay  
21204 Beaune  
☎ : 03 80 24 72 58  
☎ : 03 80 24 03 68  
✉ :

s.c.p.menut.lambert.abel@wanadoo.f

r



BANQUE DES TERRITOIRES CDC  
IBAN N : FR 05 40031 00001 0000168443P 37

**ACTE  
D'HUISSIER  
DE  
JUSTICE**  
EXPEDITION



Références : 36105  
P4 - SGIP

## SIGNIFICATION DE REQUETE ET D'ORDONNANCE PORTANT INJONCTION DE PAYER

LE JAMEDI SIX JANVIER DEUX MILLE VINGT QUATRE

Nous, Société Civile Professionnelle Gilles LAMBERT et Christophe ABEL, Huissiers de Justice Associés près les Tribunaux de BEAUNE (Côte d'Or) domiciliés 20, rue J. de Molay BP 20155 21204 BEAUNE cedex, SCP G.LAMBERT C.ABEL Huissiers de Justice Associés, agissant par l'un des titulaires soussigné.

**A :**

SARL LSK ÉNERGIES, exerçant sous l'enseigne "CONCEPT ÉNERGIES", au capital de 1 000,00 €, inscrite sous le N° 882167869 au registre du commerce de CHALON-SUR-SAÔNE, dont le siège social est à (71100) CHALON-SUR-SAÔNE, 115 Avenue Boucicaut, agissant par son gérant en exercice domicilié en cette qualité audit siège.

Pour qui la copie du présent a été remise comme indiqué à la modalité de signification.

**A LA DEMANDE DE :**

Madame Caroline PARENT, chef d'entreprise, née le 19/04/1977 à Dijon (21), de nationalité française, demeurant à (21200) BEAUNE, 14 Rue Pierre Joigneaux.

Elisant domicile en mon Etude.

**JE VOUS SIGNIFIE ET VOUS REMETS COPIE :**

D'une ordonnance rendue par le Tribunal de Commerce de Chalon-sur-Saône en date du 20 décembre 2023, au bas d'une requête présentée le 15 décembre 2023, portant condamnation à 1600,00 € au taux légal, ainsi que 100,00 € d'Art. 700 du CPC et 84,53 € de frais accessoires, n° 2023/000612.

Ainsi que le bordereau des documents justificatifs produits à l'appui de ladite requête.

**VOUS ENJOIGNANT DE PAYER LES SOMMES SUIVANTES :**

Nature	Montant
remboursement d'un chèque de 1600.00 € émis le 06/09/2022 - travaux non réalisés	1 600,00
Article 700	100,00
Intérêts	1,90
Frais de procédure	84,54
Coût du présent	72,42
<b>TOTAL restant dû en Euros</b>	<b>1 858,86</b>
<b>Soit un Total restant dû en Euros</b>	<b>1 858,86</b>

Détail des intérêts :

Du 20/12/2023	Au 26/12/2023	6 jours	à 6,82 %	Sur 1 600,00	Soit 1,79
Du 20/12/2023	Au 26/12/2023	6 jours	à 6,82 %	Sur 100,00	Soit 0,11

**EN CONSEQUENCE, JE VOUS FAIS SOMMATION :**

- Soit D'AVOIR À PAYER, dans les plus brefs délais, le montant de votre dette en principal intérêts et frais. Le versement devra être effectué ou adressé à l'Etude.
- Soit si vous avez à faire valoir des moyens de défense, notamment en ce qui concerne la compétence du Tribunal ou la demande de votre adversaire, DE FORMER un recours en justice appelé par la Loi OPPOSITION. L'opposition a pour effet de saisir le tribunal de la demande initiale du créancier et de l'ensemble du litige. Si vous entendez exercer ce recours, veuillez lire avec attention les paragraphes ci-dessous.

**TRES IMPORTANT**

Vous avez la possibilité de former OPPOSITION dans le délai et les formes indiqués ci-après.

Si le présent acte vous a été signifié à personne, les indications mentionnées à l'article 1413 du Code de procédure civile vous ont été verbalement rappelées.

**L'OPPOSITION est formée dans le mois qui suit la signification du présent acte, si elle a été faite à votre personne même.**

**Si la signification du présent acte n'a pas été faite à votre personne, l'OPPOSITION est recevable jusqu'à l'expiration du délai d'un mois suivant le premier acte signifié à personne ou à défaut, suivant la première mesure d'exécution ayant pour effet de rendre indisponibles vos biens en tout ou en partie.**

**L'OPPOSITION doit être formée au greffe de la juridiction qui a rendu l'ordonnance présentement signifiée, soit par déclaration contre récépissé, soit par lettre recommandée adressée au greffier de cette juridiction par vous-même ou par tout mandataire. Elle doit, à peine de nullité, mentionner votre adresse. Votre mandataire, s'il n'est avocat, doit justifier d'un pouvoir spécial.**

A défaut d'OPPOSITION dans le délai indiqué, vous ne pourrez plus exercer de recours et pourrez être contraint par toutes voies de droit de payer les sommes réclamées.

Vous pouvez prendre connaissance des documents produits par le créancier sur le site [www.mespieces.fr](http://www.mespieces.fr) avec les codes d'accès suivants :

Identifiant : IP2023-613340-1

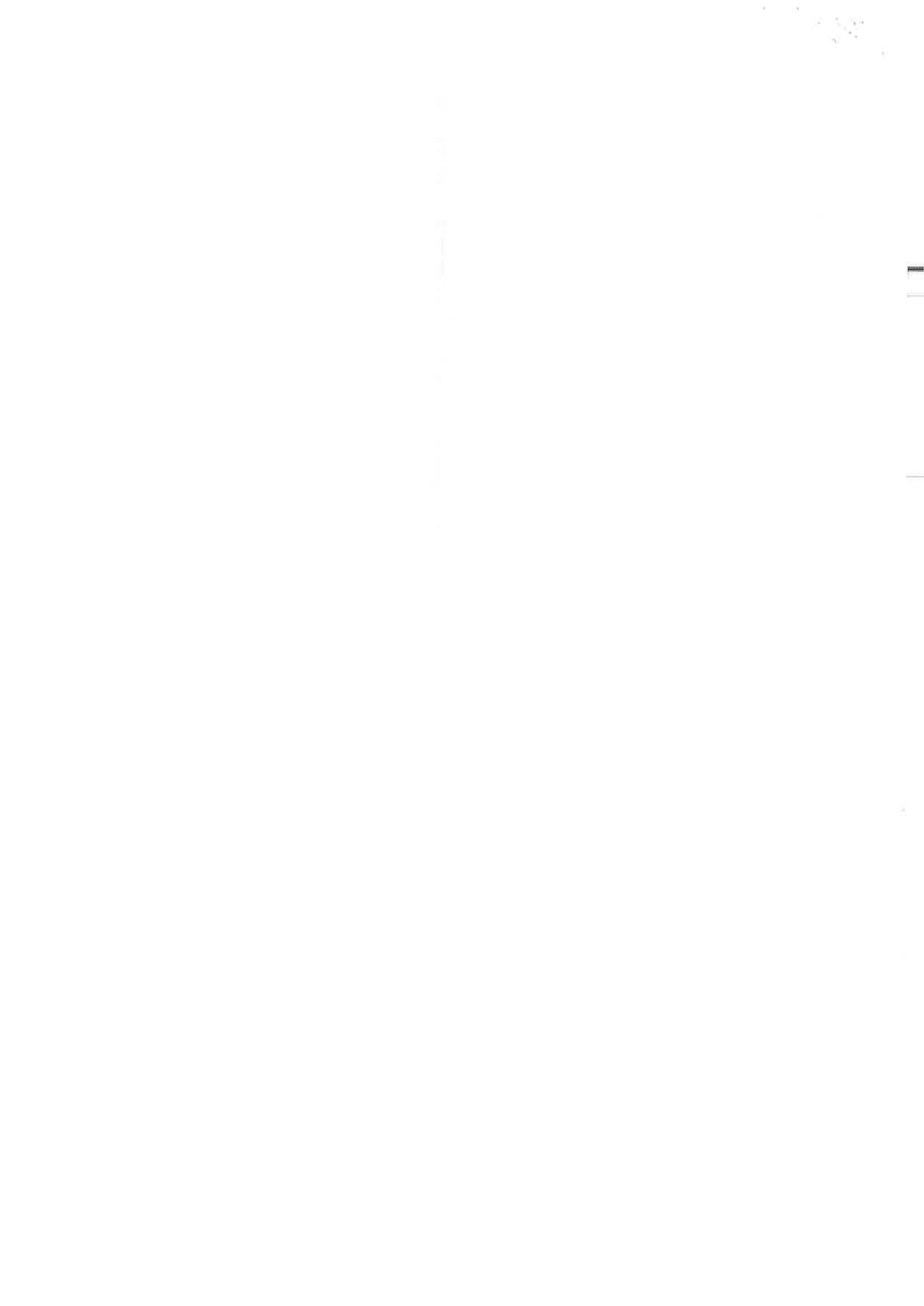
Mot de passe : TXQrSI3RZa!5

En vertu de l'article 680 du Code de procédure civile, il vous est précisé que l'auteur d'un recours abusif ou dilatoire peut être condamné à une amende civile et au paiement d'une indemnité à l'autre partie.

## BORDEREAU DES DOCUMENTS JUSTIFICATIFS

Le demandeur fonde sa demande sur les pièces suivantes, annexées à la requête aux fins d'injonction de payer :

1. copie chèque acompte numéro 4623164 tiré sur le Crédit Agricole
2. Justificatif de débit,
3. copie de divers échanges entre les parties dont engagement de remboursement
4. mise en demeure par LRAR réceptionnée le 28/07/2023.



SCP

**LAMBERT GILLES  
ABEL CHRISTOPHE**

Commissaires de Justice associés

20 Rue Jacques de Molay

21204 Beaune

☎ : 03 80 24 72 58

☎ : 03 80 24 03 68

✉ :

s.c.p.menut.lambert.abel@wanadoo.fr



BANQUE DES TERRITOIRES CDC  
IBAN N°: FR 05 40031 00001 0000168443P 37

**ACTE  
D'HUISSIER  
DE  
JUSTICE**

EXPEDITION

COÛT DE L'ACTE	
Décret n°2016-230 du 26 février 2016	
Arrêté du 28 février 2020 fixant les tarifs	
réglementés des huissiers de justice	
Emolument (Art R444-3 C. Com)	51,06
Frais de déplacement (Art A444-48)	7,67
<b>Total HT</b>	<b>58,73</b>
TVA (20,00 %)	11,75
<b>Total hors affranchissement</b>	<b>70,48</b>
Affranchissement (Art R444-3)	
Affranchissement LS	1,94
<b>Total TTC</b>	<b>72,42</b>
Acte dispensé de la taxe	



Références : 36105

P4 - MRCE

## MODALITE DE REMISE A L'ETUDE

LE : SAMEDI SIX JANVIER DEUX MILLE VINGT QUATRE

A la demande de :

Madame Caroline PARENT, chef d'entreprise, née le 19/04/1977 à Dijon (21), de nationalité française, demeurant à (21200) BEAUNE, 14 Rue Pierre Joigneaux.

Etant mandaté à l'effet de signifier un acte de : Signification d'ordonnance portant injonction de payer

Celui-ci a été remis par clerc assermenté dont les mentions sont visées par nous sur l'original et l'expédition et selon les déclarations qui lui ont été faites, à :

**SARL LSK ÉNERGIES, exerçant sous l'enseigne "CONCEPT ÉNERGIES", au capital de 1 000,00 €, inscrite sous le N° 882167869 au registre du commerce de CHALON-SUR-SAÔNE, dont le siège social est à (71100) CHALON-SUR-SAÔNE, 115 Avenue Boucicaut, agissant par son gérant en exercice domicilié en cette qualité audit siège.**

suivant les modalités ci-après indiquées.

Je me suis transporté à l'adresse ci-dessus aux fins de délivrer copie du présent acte.

Audit endroit :

- **Personne ne répondant à nos appels**

après avoir vérifié la certitude du domicile du destinataire caractérisé par les éléments suivants :

- **Présence du nom du destinataire sur la boîte aux lettres,**
- **Présence d'une enseigne commerciale sur l'immeuble**

La signification à personne et à domicile étant impossible, **la copie du présent est déposée en mon étude** sous enveloppe fermée, ne portant que d'un côté l'indication des nom et adresse du destinataire, et de l'autre le cachet de mon étude apposé sur la fermeture du pli.

Un avis de passage daté de ce jour, mentionnant la nature de l'acte, le nom du requérant et le fait que la copie de l'acte doit être retirée dans les plus brefs délais en mon étude contre récépissé ou émargement, par le destinataire de l'acte ou par toute autre personne spécialement mandatée, a été laissé au domicile du signifié.

La lettre prévue à l'article 658 du Code de procédure civile a été adressée ce jour ou le premier jour ouvrable suivant la date du présent, au domicile du destinataire ci-dessus, avec copie de l'acte. Le cachet de l'huissier est apposé sur l'enveloppe.

Le présent acte a été établi en 3 feuillets.

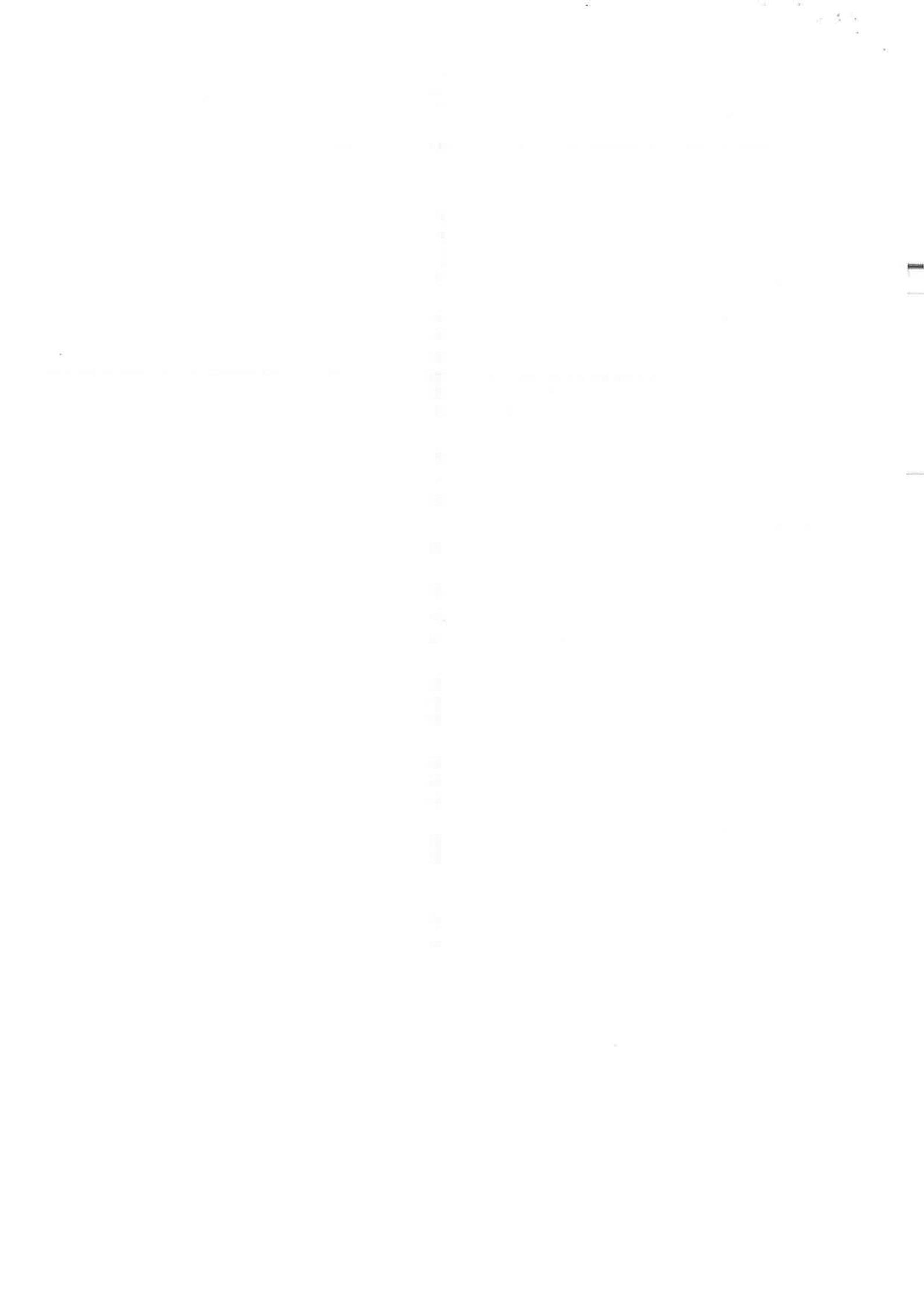
La copie signifiée a été établie en 5 feuillets.

Le coût de l'acte est détaillé ci-contre.

Visées par moi les mentions relatives à la signification.

Maître Gilles LAMBERT





26 DEC. 2023



GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE  
CHALON-SUR-SAONE

20/12/2023

4 rue Emiland Menand-Palais de Justice  
71100 CHALON SUR SAONE  
www.greffe-tc-chalonsursaone.fr  
contact@greffe-tc-chalonsursaone.fr

SCP LAMBERT GILLES - ABEL CHRISTOPHE,  
commissaires de justice,  
20, rue Jacques de Molay  
21204 BEAUNE CEDEX

N° Répert. Gal : 2023 005145  
N° injonction : 2023000612  
**DEMANDEUR : Madame PARENT Caroline**  
**DEFENDEUR : LSK ENERGIES (SARL)**

Madame, Monsieur,

Suite à votre requête en injonction de payer le juge délégué a fait droit à votre demande.

Conformément aux dispositions de l'article 1410 du code de procédure civile je vous remet une copie certifiée conforme de la requête et de l'ordonnance revêtue de la formule exécutoire et vous restitue les documents produits à l'appui de votre demande.

A défaut d'opposition à l'issue d'un délai d'un mois à compter de la signification de la décision et **sur votre demande(\*)**, nous vous délivrerons un certificat de non opposition.

Afin de réduire le délai de délivrance du certificat nous vous proposons de provisionner un montant de **3.88 €** (dont TVA 0.70 €) à nous retourner avec votre lettre de **demande(\*)**.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Les greffiers associés.





N° Facture	Date Facture
A 202312/21854	19/12/2023

## ETAT DES FRAIS

Numéro de client : /  
Provision ..... :  
Votre réf. .... : 36105  
Nos réf. .... : SL

**SCP LAMBERT GILLES - ABEL CHRISTOPHE,**  
**commissaires de justice,**  
**20 rue Jacques de Molay**

**21204 Beaune**

Code	Désignation Formalité	Qté	Hors Taxe	Tx TVA	TVA	Deb. non S	Total TTC
B965IP	Ordonnance d'injonction de payer (16-14+16-16+16-15) 2023005145 (6 2023000612) Madame PARENT Caroline / LSK ENERGIES (SARL)	1	27.89	20	5.58	0.00	33.47
Totaux :			27.89		5.58	0.00	33.47

Montants en EUR

**Total : (EUR) 33.47**

**Règlements Perçus et/ou Restitués :**

SL SCP LAMBERT GILLES - ABEL CHRISTOPHE, (EUR) 33.47  
commissaires de justice, cdc (0000108)

**FACTURE SOLDEE**

En application de la loi, cette facture est payable dans les 15 jours de sa date de création, sans escompte pour paiement anticipé.  
Pénalités de retard : trois fois le taux d'intérêt légal - pénalité forfaitaire de recouvrement : 40 €  
Règlement par virement (avec ref numéro de facture) : IBAN : FR42 40031 00001 0000349032G 11

